

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire qui se tiendra **le 3 août 2026, à 19h00**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

- **2026-30095** : Demande d'usage conditionnel visant à permettre la construction de deux (2) résidences multifamiliales de quatre (4) logements au 172 et 174, rue d'Adamsville.

En conséquence, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à la demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 16^e jour du mois de juillet 2026.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière par intérim